



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE
Municipalité

Belmont, le 29.03.2022

**Préavis No 08/2022
au Conseil communal**

**Demande de crédit extrabudgétaire 2022 pour
couvrir le supplément de la Participation à la
cohésion sociale (PCS), la Péréquation directe et la
réforme policière 2021**



TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE.....	3
2	PARTICIPATION À LA COHÉSION SOCIALE (PÉRÉQUATION INDIRECTE)	4
3	PÉRÉQUATION DIRECTE	4
4	RÉFORME POLICIÈRE	5
5	DEMANDE DE CRÉDIT EXTRABUDGÉTAIRE	5
6	CONCLUSION	6
7	DÉCOMPTE PROVISOIRE PÉRÉQUATION 2021	7



AU CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1 Préambule

Dans la poursuite des pratiques initiées à la clôture des comptes 2018, la Municipalité a décidé de ne plus comptabiliser de provision pour les suppléments que facture le canton durant l'année suivant l'exercice. Il s'agit notamment de la « Participation à la cohésion sociale » (abrégée PCS), la « Péréquation directe » et la « réforme policière ».

En fonction de la situation constatée lors du calibrage des acomptes par le canton, le décompte final peut ensuite se traduire par un solde en notre faveur (comme en 2015, 2016, 2019) ou en faveur du canton (comme en 2017, 2018, 2020 et 2021).

Pour plusieurs raisons, la prévision des montants exacts de notre participation aux charges péréquatives est un exercice ardu. En premier lieu, parce que le décalage temporel entre la période des acomptes et le décompte final peut voir d'importantes variations dans la situation financière d'une commune, mais également parce que plusieurs facteurs externes non maîtrisables sont compris dans l'équation. Pour rappel, les acomptes de l'année 2021 ont été fixés par le canton sur la base de la réalité constatée en 2019.

Dans le cas de la Participation à la cohésion sociale, c'est aussi le total des dépenses engagées par le canton sur la thématique sociale qui va influencer le montant de l'addition. Dans le cas de la participation à la Péréquation directe (dite horizontale), et sur fond de solidarité, c'est la situation de l'entier des communes vaudoises qui est considérée pour calculer la participation de chacune d'entre elles. Enfin, la réforme policière se calcule en fonction de l'excédent de charges assumé durant l'exercice par le canton.

Pour en revenir à la situation 2021, voici le montant versé au titre d'acompte pour chacun des 3 thèmes :

Péréquation et réforme policière	
	Acomptes versés en 2021, CHF
Péréquation indirecte	
720.3515.00 (Participation à la cohésion sociale)	3'442'572.00
Péréquation directe	
220.3520.00 (alimentation - retour pop.)	2'464'384.00
220.4520.00 (dépenses thématiques)	-993'344.00
=sous-total	1'471'040.00
Réforme policière	
610.3521.03	240'815.00
=total	5'154'427.00



2 Participation à la cohésion sociale (Péréquation indirecte)

Suite à la décision du département des institutions et du territoire le 9 juillet 2021 portant sur le décompte provisoire des Péréquations, la commune devra honorer CHF 393'597.- supplémentaires, au titre de solde de la Participation à la cohésion sociale. Le tableau suivant résume la situation :

Péréquation indirecte (PCS)	
	CHF
Acompte budgété / versé en 2021 (source= VD)	3'442'572
Décompte provisoire 03.2022	3'836'169
Complément prévisionnel à payer en 2022	393'597

3 Péréquation directe

Au titre de solde de la participation à la Péréquation directe, la commune devra honorer CHF 564'265.- supplémentaires. Le tableau suivant résume la situation :

Péréquation directe	
Montant brut budgété / payé en 2021 (source= VD)	2'464'384
Dont à déduire retour sur couche thématique (source= VD)	-993'344
Montant net payé en 2021	1'471'040
Montant brut à payer selon décompte provisoire 03.2022	2'794'905
Dont à déduire retour sur couche thématique estimée	-759'600
Montant net à payer selon décompte provisoires 03.2022	2'035'305
Complément prévisionnel à payer en 2022	564'265



4 Réforme policière

Au titre de solde de la participation à la réforme policière, la commune devra honorer CHF 10'569.- supplémentaires. Le tableau suivant résume la situation :

Réforme policière	
	CHF
Acompte bugété / versé en 2021 (source= VD)	240'815
Décompte provisoire 03.2022	251'384
Complément à payer en 2022	10'569

5 Demande de crédit extrabudgétaire

A l'heure de l'écriture de ce préavis, le décompte final des Péréquations 2021 n'as pas encore été reçu. Dès lors, nos estimations se basent sur le décompte provisoire établi par la DGAIC. Ce décompte ignore encore plusieurs paramètres propres à la situation des autres communes vaudoises. Pour cette raison, le montant du crédit demandé est supérieur à la valeur figurant dans le décompte provisoire.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité sollicite du Conseil communal un crédit extrabudgétaire pour l'exercice 2021, arrondi à CHF 1'100'000.-, pour honorer le décompte final 2021 de la Participation à la cohésion sociale, la Péréquation directe et la réforme policière.

Le montant sera prélevé du « Fonds de régulation péréquation » au bilan (compte n° 9282.18.00), qui présente, au 1er janvier 2022, un solde de CHF 1'672'248.24.



6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne,

- vu le préavis N°08/2022 du 29 mars 2022 « **Demande de crédit extrabudgétaire 2022 pour couvrir le supplément de la Participation à la cohésion sociale (PCS), la Péréquation directe et la réforme policière 2021** »,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 1'100'000.00, destiné à honorer le décompte cantonal final 2021, concernant la « Participation à la cohésion sociale » (Péréquation indirecte), la « Péréquation directe » et la « réforme policière »;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant du « Fonds de régulation péréquation » figurant au bilan (compte N° 9282.18.00).

Le Municipal des finances

Jean-Claude Favre

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire

Nathalie Greiner

Isabelle Fogoz



Annexes : Décompte provisoire de participation à la Péréquation intercommunale 2021



7 Décompte provisoire Péréquation 2021

Résumé par commune

Belmont-sur-Lausanne

Péréquation, Année de référence
Belmont-sur-Lausanne

Population : 3871

N° OFS : 5581

Taux : 72

Point impôt communal : 215436

Péréquation indirecte (participation à la cohésion sociale)

Prélèvements conjoncturels

Recettes conjoncturelles (DM + GI + Succ.)	803'514	
Frontaliers	2'842	806'356

Ecrêtage

Nombre de points	1.45	402'930
------------------	------	---------

Répartition solde après prélèvements

Nombre de points à répartir 486474591.43

Montant à charge de la commune		2'626'883
--------------------------------	--	-----------

Total de la participation à la cohésion sociale (PCS)		3'836'169
--	--	------------------

Péréquation directe

Population	-	1'257'964.00
------------	---	--------------

Solidarité

Dépenses thématiques à déterminer par la commune

Transports	0	
Forêts	0	

Plafonnements

Effort	-	
Aide	-	
Taux	-	

Alimentation		4'052'869.00
--------------	--	--------------

Total de la péréquation directe		2'794'905
--	--	------------------

Facture policière

Charges pour commune sans police	-	
Répartition du solde	251'384	251'384

Total de la réforme policière		251'384
--------------------------------------	--	----------------

Total péréquations et police

Total net		6'882'458
------------------	--	------------------

Estimation:

-759'600.00

2'035'305.00

6'122'858.00